PRÉFET
DE LA CORRÈZE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Tulle, le 27 août 2026

Monsieur le président,

Conformément à l'article R.512-68 du Code de l'environnement, vous avez adressé à mes services, le 23 mars 2026, un dossier relatif au changement d'exploitant de la société CFM (code AIOT : 0006000424) implantée 10 impasse de la Serbe – 19100 Brive-La-Gaillarde suite au rachat du fonds de commerce par la société AFM recyclage (SIREN : 383 482 635), dont le siège social est situé 19 chemin de Guiteronde – 33882 Villenave-d'Ornon Cedex, représentée par son président M. Jean-Philippe DESPLAT.

Par le présent courrier, je prends acte du changement d'exploitant au titre des installations classées ; le bénéfice des actes suivants étant ainsi transféré au profit de la société AFM recyclage.

S'appliquent en conséquence au site les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 25 février 2015 ainsi que celles des arrêtés ministériels spécifiques et notamment l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2712 - 1 « installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules terrestres hors d'usage » de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

D'autre part, conformément à l'article 1-7-1 de l'arrêté préfectoral du 25 février 2015, je vous invite à m'envoyer un dossier de « porter à connaissance » mentionnant les modifications apportées sur le site depuis la signature dudit arrêté préfectoral. Les rubriques de la nomenclature ICPE et leurs capacités seront également actualisées dans ce document.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Vincent BERTON

AFM recyclage
10 impasse de la Serbe
19100 Brive-La-Gaillarde

Copie à :
- UiD19 – DREAL
- Sous- préfet de l'arrondissement de Brive

Affaire suivie par : Mathilde GASTON
Bureau du suivi interministériel de l'environnement
1 rue Souham
B.P. 250 - 19012 Tulle Cedex
Tél : 05 55 20 55 84
Courriel : pref-environnement@correze.gouv.fr
www.correze.gouv.fr
Enquête de satisfaction : https://sgmap.sphinxdeglio.com